

Décision n°D2022-3907 du 21 novembre 2022

**Objet : Avenant n°1 au marché n°20 00 055 « Réalisation du diagnostic permanent, des zonages d'assainissement et élaboration de la base SIG pour le territoire de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ».**

**Lot 1 : Élaboration du diagnostic permanent sur l'ensemble du territoire de l'EPT GOSB et élaboration de la base SIG sur l'ensemble du territoire, sauf les villes de Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges et Valenton.**

**Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;**

**Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;**

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le Code de la Commande Publique ;**

**Vu la délibération n° 2020-12-15\_2111 du Conseil territorial du 15 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Président, aux Vice-présidents et au Bureau ;**

**Vu le marché initial n°20 00 055 « Réalisation du diagnostic permanent, des zonages d'assainissement et élaboration de la base SIG pour le territoire de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre » ;**

**Considérant la nécessité d'établir un avenant pour acter le changement de coordonnées pour le cotraitant PROLOG INGENIERIE ;**

**Vu le projet d'avenant n°1 au Marché n°20 00 055 « Réalisation du diagnostic permanent, des zonages d'assainissement et élaboration de la base SIG pour le territoire de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre » ;**

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer l'avenant n°1 au marché n°20 00 055 « Réalisation du diagnostic permanent, des zonages d'assainissement et élaboration de la base SIG pour le territoire de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre » avec la société SETEC HYDRATEC sise 11, rue Georges Charpak 77127 Lieusaint qui a pour objet d'acter le changement des coordonnées suivant, concernant le cotraitant PROLOG INGENIERIE :

- La nouvelle adresse de la société sise au : 69/71 rue du Chevaleret, 75013 Paris au lieu du 3/5 rue de Metz, 75010 Paris (nouvelle adresse figurant sur le RIB également).
- Le nouveau numéro de SIRET : 329 130 884 00094, et non plus le n°329 130 884 00037.

**Article 2 :** Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val-de-Mame
- Madame la Trésorière d'Ivry sur Seine



À Orly, le 21 novembre 2022

Le Président,

Michel LEPRÊTRE.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 30/11/22

Publié le : 1/12/22

Accusé de réception en préfecture  
094-200058014-20221130-2000055\_Av1-CC  
Date de télétransmission : 30/11/2022  
Date de réception préfecture : 30/11/2022